



Programme Master 1



DROIT PATRIMONIAL MENTION IMMOBILIER ET NOTARIAT

Cette formation s'articule autour de 3 fondamentaux :

- ❑ la gestion civile du patrimoine
- ❑ la gestion immobilière
- ❑ la gestion de la banque & assurance

OBJECTIFS

La formation a pour objectif de préparer les étudiants à devenir opérationnels dans le cadre de traitement de dossiers en gestion et ingénierie patrimoniale et à conforter leurs connaissances en droit patrimonial avec une ouverture vers la gestion d'actifs immobiliers et des pratiques bancaires.

COMPETENCES VISEES

- Maîtriser le droit du patrimoine et son application en matière de produits de la banque assurance dans le domaine de l'immobilier
- Pratiquer la gestion de patrimoine et l'ingénierie financière
- Maîtriser les outils et moyens permettant la qualification, l'identification juridique, la capacité à l'appréhension et à la résolution justifiée et argumentée de cas en droit et en gestion de patrimoine
- Capacité à conduire un projet dans un cadre collaboratif (production dans le cadre d'un travail d'équipe, projets pluridisciplinaires) et à assumer la responsabilité de la conduite du dit projet
- Capacité à conduire un travail de recherche écrit sur un sujet en lien avec la formation, à définir une problématique, à la traiter de manière structurée et innovante et à soutenir à l'oral devant un jury les résultats de la recherche.

ORGANISATION

- Formation en initial

DIRECTRICE DE LA FORMATION / Madame Anne-Sophie MESTRE



Cette formation sur 1 an sanctionne un niveau d'études de 60 ECTS équivalent à celui d'un Master délivré dans les Universités d'Etat. Rappelons que le diplôme délivré par la FACO est un diplôme d'études supérieures privé.

Les candidatures hors FACO sont soumises à la sélection des établissements visés selon dossier.

Avec un Master 1 FACO il est possible de présenter l'examen du Barreau

DEBOUCHES

- Métiers de l'immobilier
- avocat
- officier ministériel
- professions qui remplissent des fonctions « parajudiciaires » précises.

Droit patrimonial Mention Immobilier Mention Notariat	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Ects (coeff)	Evaluation		Nature épreuve Oral Ecrit
SEMESTRE 7	192	48	30 (12)	CC	EX	
Unité d'enseignement fondamentale S7	108	30	16 (6)			
Droit des régimes matrimoniaux	36	15	8 (3)	50%	50%	E
Droit international privé général	36		4 (2)		100%	E
Droit fiscal Droit fiscal – Cas d'application	36	15	8 (3)	50%	50%	E
Unité d'enseignements complémentaire S7	36		10 (4)			
Droit bancaire	36		4 (2)		100%	E
2 matières obligatoires						
Unité Immobilier S7	48		6 (2)			
Droit de la vente d'immeuble achevé	24		3 (1)	50%	50%	E
Droit immobilier	24		3 (1)		100%	E
Unité Notariat S7	48		6 (2)			
Droit de la vente d'immeuble achevé	24		3 (1)	50%	50%	E
Procédure civile et voies d'exécution	24		3 (1)		100%	E
Unité de compétences transversales S7		18	4 (2)			
Anglais		18	2 (1)	100% 50%	50%	
1 ^{er} rendu de mémoire			2 (1)		100%	E
Bonification optionnelle						
Rapport de stage			Pts. Sup.	100%		
SEMESTRE 8	174/162	48	30 (13)	CC	EX	
Unité d'enseignement fondamentale S8	66	30	14 (6)			
Droit fiscal Droit fiscal – Cas d'application	36	15	7 (3)	50%	50%	E
Droit des successions	30	15	7 (3)	50%	50%	E
Unité Immobilier S8	84		9 (3)			
Droit des sûretés	24		3 (1)		100%	E
Droit des entreprises en difficulté	36		3 (1)		100%	O
Droit de l'urbanisme	24		3 (1)		100%	E
Unité Notariat S8	72		9 (3)			
3 matières obligatoires sans td						
Droit des assurances	24		3 (1)		100%	E
Régime général de l'obligation	24		3 (1)		100%	O
Droit de l'urbanisme	24		3 (1)		100%	E
Droit des successions internationales	24		3 (1)		100%	O
Droit des sûretés	24		3 (1)		100%	E
Unité de compétences transversales S8	24	18	7 (4)			
Anglais		18	2 (1)	50%	50%	E
Mémoire			5 (3)		100%	E/O
Bonification optionnelle						
Argumentation orale	24		Pts. Sup.	100%		O
VOLUME ANNUEL/ETUDIANT	366 /354	96	60 (25)			
CM : cours magistral - EX : examen final TD : travaux dirigés - E : écrit CC : contrôle continu - O : oral	462/450					

